



- 100 communes
- 280 000 habitants sur un territoire de 647 km²

ÉVALUATION À MI-PAROURS DU PCAET 2020-2026 de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est un plan local à l'échelle de la CABBALR, il est obligatoire pour les établissements publics de plus de 20 000 habitants. Ce document est une synthèse de l'évaluation à mi-parcours qui est mise à la disposition des habitants qui souhaitent suivre les avancées du PCAET.

LE PCAET CONCERNE TOUT LE MONDE
HABITANTS, ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS...

C'EST L'OUTIL QUI PERMET DE LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.



LES COLLECTIVITÉS LOCALES ONT UN RÔLE MAJEUR
À JOUER DANS CETTE LUTTE

- Par leurs politiques publiques
- Par leur exemplarité

Les grands principes du Plan Climat

Réduire les consommations d'énergies

Produire localement des énergies renouvelables

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Améliorer la qualité de l'air et préserver
la santé des habitants

Stocker du carbone

Adapter le territoire aux événements climatiques
et à leurs conséquences

ÉNERGIE



QUALITÉ DE L'AIR ET
ÉMISSIONS DE GAZ À
EFFET DE SERRE (GES)



CHANGEMENT CLIMATIQUE
ET VULNÉRABILITÉS DU
TERRITOIRE



Les grands objectifs de la CABBALR à horizon 2050

Diminution de
50% des
consommations
d'énergie par
rapport à 2012

Diminution des
émissions de GES
de **87%** par
rapport à 2015

Augmentation de
139% de la
production
d'énergie
renouvelable par
rapport à 2022

Un stockage du
carbone **X8** et
égal à **25%** des
émissions
restantes

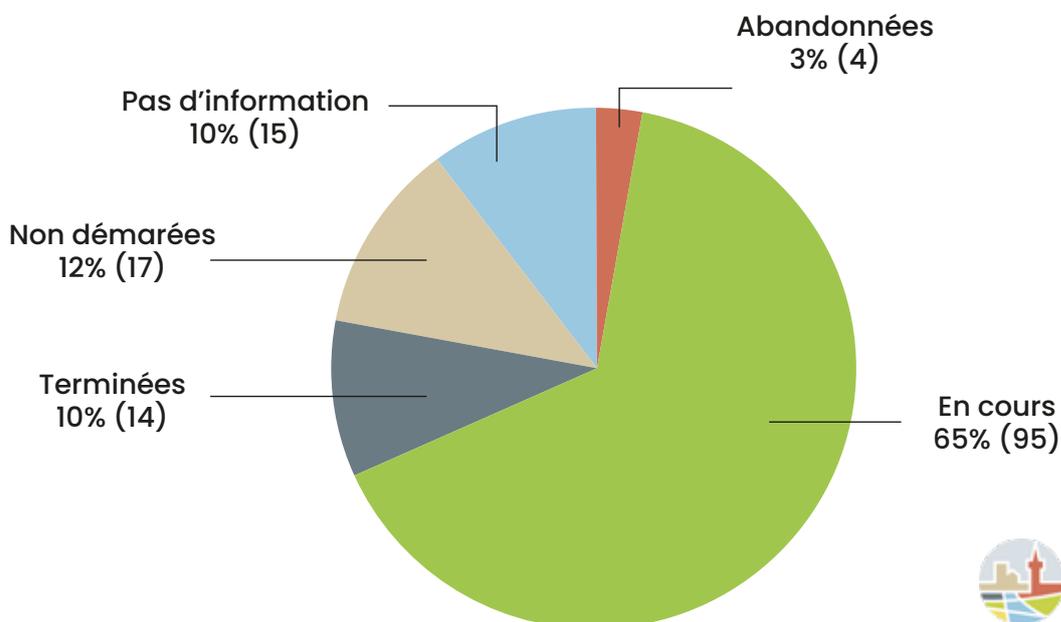
La structure du Plan Climat du territoire



Parmi les 161 mesures, 145 font l'objet d'indicateurs mesurables. Le programme d'actions mis en œuvre sur le territoire, ainsi que les deux cents indicateurs sont détaillés dans le rapport consultable ici :

<https://www.bethunebruay.fr/fr/le-plan-climat>

Etat d'avancement des mesures du PCAET 2020-2026 de la CABBALR en 2023



À l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat, des bénéfices sont déjà observés

Stratégie de rénovation du patrimoine communal

Détails disponibles dans la mesure n°11.5 du rapport Plan d'Action, en page 113

Action mise en place

6 bâtiments communaux rénovés grâce aux subventions de la CABBALR

Réduction de consommation d'énergie de 657 MWh/an

Réduction d'émissions de GES de 101 tCO₂e/an

Sensibilisation des particuliers aux travaux d'économies d'énergie via l'Espace Info Energie (EIE)

Détails disponibles dans la mesure n°12.3 du rapport Plan d'Action, en page 124

Action mise en place

1 931 logements rénovés (1,6% du total de la CABBALR)

Réduction de consommation d'énergie de 11,8 GWh/an (0,6% des consommations du secteur)

Réduction d'émissions de GES de 1 336 tCO₂e/an (0,3% des émissions du secteur)

Mobiliser les industriels du territoire dans des projets relatifs à l'écologie industrielle

Détails disponibles dans la mesure n°19.2 du rapport Plan d'Action, en page 167

Action mise en place

Substitution des consommations de charbons par du gaz et de la biomasse

Réduction de consommation d'énergie de 657 MWh/an

Réduction d'émissions de GES de 47 tCO₂e/an

SYNTHÈSE DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Les bilans d'émissions de GES ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre des acteurs publics et privés, en vue d'identifier et de mobiliser des actions de transitions et ainsi participer à l'atténuation du dérèglement climatique.

102 622 Tonnes équivalent CO₂ (tCO₂éq) en 2023



223 917

allers-retours
Béthune/Marseille
en voiture



56 265

allers-retours
Paris/New-York en avion

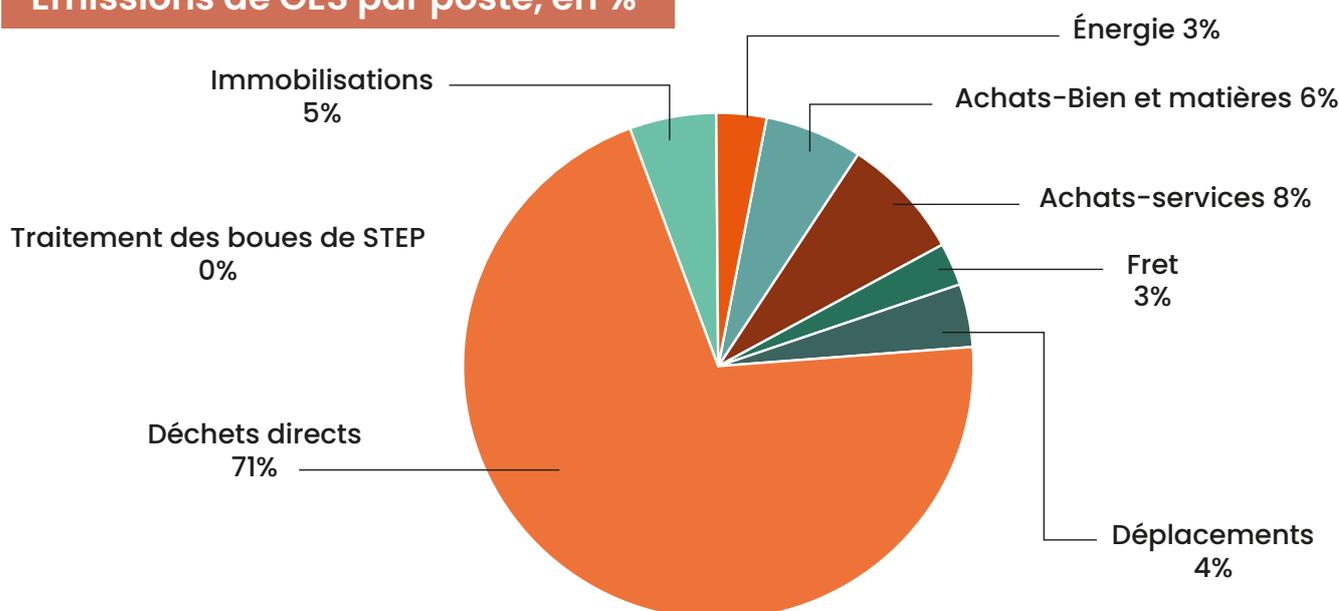


10 917

fois l'empreinte
carbone moyenne
d'un français sur un an

Ces émissions de GES sont en partie liées à la consommation énergétique, notamment la combustion des énergies fossiles (gaz, etc.) mais une partie des émissions est dite « non-énergétique » provenant par exemple de gaz réfrigérant contenu dans les climatiseurs.

Émissions de GES par poste, en %



Le Bilan des émissions de gaz à effet de serre de la CABBALR prend en compte son patrimoine et ses compétences dont le traitement des déchets et l'assainissement. **Le traitement des déchets des habitants représente 71% des émissions globales de la CABBALR. Viennent ensuite les achats nécessaires au fonctionnement de la collectivité puis les déplacements professionnels, domicile-travail et des visiteurs des bâtiments.**